

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1237**

commune (s) : Givors

objet : Requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova - Lot n° 1 : eau et assainissement - Lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1237**

commune (s) : GIVORS

objet : **Requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova - Lot n° 1 : eau et assainissement - Lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne des marchés de travaux relatifs à la requalification de la rue Yves Farge et de l'Avenue Danielle Casanova à Givors. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Les marchés comprennent les travaux suivants :

- lot n° 1 : eau et assainissement : réhabilitation de réseaux d'assainissement par chemisage, dépose et pose de conduites d'assainissement pour le renouvellement du réseau en tranchée ouverte, dépose et pose de conduites d'eau potable, modification / réhabilitation des branchements d'assainissement et d'eau potable,

- lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) : terrassements généraux et reprise de structure de chaussée, fourniture et pose de bordures, enrobés de trottoir et de chaussée, grenailage enrobé des plateaux, fournitures diverses dont mobilier, signalisation horizontale et verticale.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2013-3966 du 24 juin 2013 d'un montant de 180 000 € TTC sur le budget principal, pour le financement des études préalables. Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été votée par délibération du Conseil n° 2016-1343 du 11 juillet 2016 pour un montant de 2 316 000 € TTC sur le budget principal, 118 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement et 490 000 € HT sur le budget annexe des eaux.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux concernant l'eau, l'assainissement, la voirie et les réseaux divers dans le cadre de la requalification de la rue Yves Farge et Danielle Casanova.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision, a choisi pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et groupement d'entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	Eau et assainissement	Groupement : Stracchi/ Rampa travaux publics/ Polen'	697 420,50	836 904,60
2	Travaux de voirie et réseaux divers	Eiffage Route centre Est SNC	916 967,92	1 100 361,50

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et groupement d'entreprise suivant :

- lot n° 1 : eau et assainissement ; groupement Stracchi/ Rampa travaux publics/ Polen' pour un montant de 697 420,50 € HT, soit 836 904,60 € TTC,

- lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) ; entreprise Eiffage Route centre Est SNC pour un montant de 916 967,92 € HT, soit 1 100 361,50 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 11 juillet 2016 sur l'opération n° 0P09O2862 sur le budget principal pour un montant total de 2 496 000 € TTC en dépenses, sur l'opération n° 1P09O2862 sur le budget annexe des eaux pour un montant total de 490 000 € HT en dépenses et sur l'opération n° 2P09O2862 sur le budget annexe de l'assainissement pour un montant total de 118 000 € HT en dépenses.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - opération n° 0P09O2862 - compte 23151 - fonction 844, au budget annexe des eaux - opération n° 1P09O2862 - compte 2315 - fonction 020, au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P09O2862 - compte 2315 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.